

# Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Vélo Route 2008



Validé le 23 mars 2008

Le label "Champion National" est accordé à partir du moment où au moins dix Comités se sont engagés, six comités pour les Féminines, et désigne le Champion National. En dessous, le label de "Critérium National" est attribué. Les catégories Minimes Filles et Cadettes sont regroupées dans un "Critérium National", chaque catégorie sera récompensée.

## Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 02 avril 2008 et répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- Minimes (F/G)	né(e)s en 1994 et 1995
- Cadet (te) s	né(e)s en 1992 et 1993
- Juniors	nés en 1990 et 1991
- Espoirs	nés entre 1986 et 1989
- Seniors	nés entre 1967 et 1985
- Vétérans	nés entre 1959 et 1968
- Super Vétérans	nés entre 1949 et 1958
- Anciens	nés en 1948 et avant
- Féminines	nées en 1990 et avant

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur doublement licencié devra justifier la participation à six (6) épreuves Vélo Route F.S.G.T. (4 pour les minimes et cadets) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional entre le 02 Mars 2008 et le 1<sup>er</sup> Juin 2008. Les coureurs (F.F.C.) avec + de 200 points et ayant été classé élite les 6 années précédentes ou 2 ans pour les 1<sup>ères</sup> catégories au classement établi à la fin de saison route 2007 ne peuvent être qualifiés. Le coureur doit avoir été licencié la saison précédente à la FSGT

**LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 5 JUIN 2008.** Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

## Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

## Matériel

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.
- Les braquets maximum seront de 6,14 m pour les Minimes ainsi que les Minimes filles et de 7,47 m pour les Cadets ainsi que les cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés.
- Les adaptateurs sont interdits.

## Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30 mn avant le départ de l'épreuve.

## Déroulement des épreuves

Les distances pour chaque épreuve seront les adaptées au profil du circuit et de l'ordre de:

* Minimes	=	40,0 km
* Minimes Féminines	=	30,0 km
* Cadets	=	60,0 km
* Cadettes	=	30,0 km
* Juniors	=	80,0 km
* Espoirs	=	90,0 km
* Seniors	=	100,0 km
* Vétérans	=	80,0 km
* Super Vétérans	=	70,0 km
* Anciens	=	60,0 km
* Féminines	=	60,0 km

L'appel des coureurs se fera nominativement et 15 minutes avant l'heure de départ.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions Inter-Régionaux et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupés en région), Comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs suivant l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat de CNAV.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage échappés, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage, trois véhicules de dépannage. Un numéro d'ordre sera attribué lors de la réunion d'information.

Pour toutes les épreuves, chaque Comité ayant une voiture de dépannage devra fournir un commissaire qui prendra place dans un autre véhicule.

Véhicule premiers secours, voiture balai. Tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

## **Changement de matériel**

Le changement de roues et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

## **Ravitaillement**

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

## **Récompenses fédérales**

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers.

Le vainqueur du Critérium National se verra remettre un écusson qu'il devra porter sur son maillot de route et médaille distinctive aux trois premiers.

Un challenge avec le label "Champion National par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourra bien sûr participer à ce prix d'équipe).

Un challenge portant le label de "Comité Champion National" sera attribué sur l'ensemble des épreuves et remis en jeu l'année suivante.

1998 : Comité Essonne - Seine et Marne sud  
1999 : Comité des Hautes Pyrénées  
2000 : Comité de l'Essonne- Seine et Marne sud  
2001 : Comité Essonne - Seine et Marne sud  
2002 : Comité de l'Alsace  
2003 : Comité Essonne - Seine et Marne sud  
2004 : Comité Essonne - Seine et Marne sud  
2005 : Comité Haute Garonne  
2006 : Comité Hautes Pyrénées  
2007 :

## **Echauffements**

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve sera passible de sanction.

## **Sanctions**

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN AN du Comité du coureur concerné.

## **Réclamation**

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Collectif National des Activités Vélo  
de la F.S.G.T.  
14-16 Rue de SCANDICCI  
93508 PANTIN CEDEX



**CYCLISME**